

## UNE LANGUE DE TOUS LES JOURS

« Les pitchous ! Kézako ? Esquinter. N'avoir que dalle ? »  
Nous utilisons quotidiennement ces expressions occitanes car la langue d'oc est présente dans la désignation de notre univers familial.

## UNE LANGUE DE CULTURE

Depuis plus de mille ans, l'occitan est l'expression d'une culture européenne majeure. Des troubadours aux groupes de rap, des contes traditionnels au Prix Nobel de Frédéric Mistral, savante et populaire, elle reste vivante et riche.

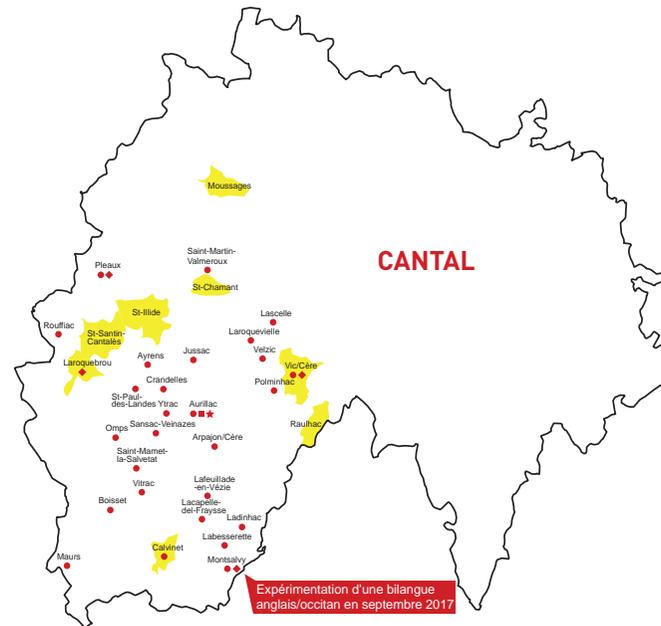
## UNE CLEF D'ENTRÉE

Au carrefour des langues latines, l'occitan permet d'apprendre plus vite et de comprendre mieux ses langues sœurs : italien, espagnol, portugais... et français !

## UNE LANGUE D'AVENIR

L'occitan fait accéder à la diversité linguistique et culturelle, essentielle dans le monde d'aujourd'hui. C'est une composante précieuse pour de nombreux métiers en développement relatifs à la culture, à la communication et au patrimoine.

## L'OCCITAN DANS L'ACADÉMIE



- École publique
- École privée
- ◆ Collège public
- ★ Lycée

Communes incluant l'occitan dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP) et des nouvelles activités périscolaire (NAP)

### PUY-DE-DÔME :

Clermont-Ferrand, université Clermont Auvergne

Réalisation : service communication du rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand - Mai 2017 - Impression 500 exemplaires

# OCCITAN

De l'école à l'université



## CE QUE PREVOIT LA LOI DE REFONDATION

« Les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage ».

« L'enseignement facultatif de langue et culture régionales est proposé dans l'une des deux formes suivantes :

- ☀ un enseignement de la langue et de la culture régionale ;
- ☀ un enseignement bilingue en langue française et en langue régionale ».

## LES LANGUES REGIONALES : DES LANGUES VIVANTES COMME LES AUTRES...

A l'instar de tous les enseignements de langues vivantes, celui de langues régionales prend appui sur le « Cadre européen commun de référence pour les langues » (CECRL).

## ... MAIS AVEC DES MODALITES D'ENSEIGNEMENT SPECIFIQUES

Comme le rappelle la loi, l'apprentissage d'une langue régionale est facultatif. De la sensibilisation jusqu'à l'enseignement bilingue, une pluralité de dispositifs a été développée par l'éducation nationale pour favoriser cet apprentissage pour les élèves qui le souhaitent.

## FAVORISER LA CONTINUITÉ DES APPRENTISSAGES

Pour rendre possible et permettre l'apprentissage d'une langue régionale tout au long de la scolarité, les académies développent progressivement des pôles d'enseignement de cette langue, dans des réseaux constitués d'un collège et des écoles primaires de son secteur de recrutement. La création par la loi de refondation de l'école d'un nouveau cycle 3 associant le CM1, le CM2 et la 6<sup>e</sup>, et la mise en place dès la rentrée 2013 de conseils « école-collège » permettent de renforcer, comme pour les autres disciplines, la continuité des apprentissages des langues régionales.

### Les activités périscolaires : les langues et cultures régionales autrement

Jeux, clubs de lecture, de théâtre ou de danse, chant choral, visites des musées, sorties, réalisations d'expositions... Les temps péri éducatifs offrent de nombreuses possibilités de mise en place d'activités autour des langues régionales et de la découverte du patrimoine local.

## VALORISER SES COMPETENCES EN LANGUE REGIONALE AUX EXAMENS

À l'instar des langues vivantes étrangères, les langues régionales sont normalement évaluées aux examens : des épreuves de langue régionale peuvent être présentées dans l'ensemble des séries et spécialités des baccalauréats général, technologique et professionnel, en tant qu'épreuve obligatoire (langue vivante 2 ou 3) et/ou facultative.

## A L'ECOLE PRIMAIRE

Deux modalités d'apprentissage existent : dans les enseignements « de sensibilisation » et extensifs, les élèves consacrent une heure à une heure trente hebdomadaire à l'apprentissage d'une langue régionale, selon des modalités définies dans le projet d'école.

Cet enseignement peut localement être étendu jusqu'à trois heures.

Des pédagogies adaptées : au niveau primaire et particulièrement à l'école maternelle, la pratique orale de la langue est favorisée. Jeux, comptines, chansons... permettent l'acquisition du vocabulaire et des règles grammaticales et syntaxiques de base.

## AU COLLEGE

Les modalités d'apprentissage des langues régionales se diversifient dans le secondaire :

- dès la 6<sup>e</sup> et jusqu'en 3<sup>e</sup>, des cours de langue régionale peuvent être offerts au titre des enseignements facultatifs, ou en initiation à une langue régionale ;
- à partir de la 5<sup>e</sup>, la langue régionale peut être proposée comme langue vivante 2 obligatoire ;
- dans les sections bilingues à parité horaire, l'enseignement est dispensé simultanément en anglais et en occitan ;
- en enseignement pratique interdisciplinaire (cycle 4) : langues et cultures étrangères et régionales, 1h en 5<sup>e</sup> et 2h en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

Une convention a été signée le 16 février 2015 avec le conseil régional, pour une durée de 5 ans, afin d'accompagner la mise en œuvre d'actions d'information et de sensibilisation de la population, la formation, l'enseignement, la création ou l'adaptation de matériels et de ressources pédagogiques.



## AU LYCEE

**En seconde**, la langue régionale peut être choisie comme langue vivante 3, en tant qu'enseignement d'exploration ou facultatif.

**En première et terminale**, elle peut constituer une langue vivante 2 (obligatoire) ou 3 (enseignement facultatif, pour les séries générales uniquement).

Les élèves scolarisés **en série littéraire** peuvent choisir l'étude d'une langue régionale comme enseignement de spécialité ou facultatif (au titre de la LV2 approfondie ou de la LV3).

**En CAP et BTS**, elle peut être choisie dans le cadre de l'option facultative de langue vivante dans la plupart des CAP et BTS.

## A L'UNIVERSITE

En France, de nombreuses universités proposent des cursus de langue régionale. L'occitan est étudié à Aix, Bordeaux, **Clermont-Ferrand**, Montpellier, Nice, Paris 4, Paris 8, Pau, Toulouse.

## RESSOURCES

### Orientation :

- la plaquette occitan de l'Onisep : <https://huit.re/onisep-occitan>

### Documentation :

- la bibliothèque universitaire Clermont-Auvergne : <http://bibliotheque.clermont-universite.fr>
- le centre interrégional de documentation occitane (CIRDOC) : <http://locirdoc.fr/>
- Sites généralistes : <https://huit.re/autres-ressources-occitanes>